



**COVID-19
RIPOSTE
VACCINS**

PROGRAMME DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 MIS EN ŒUVRE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DES DOSES EXCÉDENTAIRES DE VACCIN DONT LA DATE DE PÉREMPTION APPROCHE

DERNIÈRE MISE À JOUR LE 7 MAI 2021

Pour de plus amples renseignements, prière d'écrire à l'adresse suivante : covidvaccines@un.org.

OBJET

1. Le présent document d'orientation donne les grandes lignes de la démarche qu'il est recommandé de suivre, dans le cadre du Programme de vaccination contre la COVID-19 mis en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies (ci-après « Programme de vaccination »), en matière de gestion des doses excédentaires de vaccin dont la date de péremption approche. Cette démarche tient compte de l'objectif du Programme de vaccination visant à ce que la première dose de vaccin soit administrée au plus grand nombre possible de personnes y ayant droit, selon l'ordre de priorité établi par les Directeurs des Services médicaux des entités des Nations Unies dans le document concernant les [groupes prioritaires en fonction des risques professionnels](#)¹.

DÉMARCHE RECOMMANDÉE

2. Dans les lieux d'affectation où on peut s'attendre à ce que les stocks de doses de vaccin soient excédentaires compte tenu du rythme actuel des inscriptions et de l'administration des vaccins, il est recommandé que l'équipe chargée du déploiement des vaccins à l'échelle locale envisage de prendre les mesures suivantes :

2.1 Encourager les personnes souhaitant se faire vacciner à s'inscrire sur la Plateforme de vaccination des Nations Unies (ci-après « Plateforme de vaccination »), comme suit :

- a. Se préparer à la mise en service de la Plateforme de vaccination, bien avant la réception des vaccins, en veillant à ce que toutes les entités ou organismes concernés par le Programme de vaccination aient téléchargé les données relatives à leur personnel ;
- b. Veiller à ce que soient téléchargées les données relatives au personnel des [organisations non gouvernementales internationales admissibles](#)² et parrainées par un organisme des Nations Unies qui participent au Programme de vaccination ;

¹ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/programme_de_vaccination_du_personnel_des_nations_unies_19_fev_21.pdf

² https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/ingo_guidance.pdf (en anglais)



- c. Faire savoir aux personnes pouvant et souhaitant être vaccinées qu'elles doivent s'inscrire sur la Plateforme de vaccination dès qu'elles reçoivent le message électronique dans lequel est indiqué le lien vers la Plateforme de vaccination ;
- d. Veiller à ce que toutes les personnes admissibles qui n'ont pas reçu le premier message électronique contenant ce lien sachent comment s'inscrire elles-mêmes sur la Plateforme de vaccination ;
- e. Expliquer au groupe de personnes pouvant et souhaitant être vaccinées qu'elles ne pourront pas l'être si elles ne sont pas inscrites sur la Plateforme de vaccination. L'inscription est une étape essentielle car elle permet de vérifier que les personnes souhaitant se faire vacciner remplissent les conditions requises et d'accorder la priorité aux personnes les plus exposées à des risques élevés d'infection et de développement d'une forme grave de la COVID-19. La Plateforme de vaccination permet de contrôler et de localiser les vaccins, de planifier la vaccination et de faire administrer les doses à l'échelle mondiale ;
- f. Faire savoir aux personnes pouvant et souhaitant se faire vacciner que l'inscription n'est pas validée « sur-le-champ » et que plusieurs vérifications doivent d'abord être effectuées, ce qui peut prendre entre 24 et 48 heures ;
- g. Envoyer régulièrement des rappels concernant le Programme de vaccination, l'importance de se faire vacciner ou la nécessité de s'inscrire dans les meilleurs délais. À cet effet, utiliser les moyens ci-après, en fonction de la stratégie de communication suivie dans le pays : diffusion de messages électroniques, SMS, messages WhatsApp et autres applications de messagerie, réunions-débats, communication avec les hauts responsables.

2.2 Lorsque le nombre d'inscriptions est faible ou que le rythme des inscriptions est lent, faire savoir au groupe de personnes pouvant se faire vacciner que l'approvisionnement en doses est limité et qu'il se peut que le vaccin ne soit pas toujours disponible dans le lieu d'affectation. Il faut donc les informer qu'elles auront plus de chances de se faire pleinement vacciner (administration des deux doses) si elles s'inscrivent le plus tôt possible compte tenu des doses de vaccin actuellement disponibles. Les personnes faisant partie des groupes prioritaires qui tardent à s'inscrire pourraient donc devoir attendre que de nouveaux stocks de vaccins soient reçus avant de pouvoir recevoir la seconde dose, voire la première, selon que les vaccins sont disponibles ou non.

3. Une fois que toutes les personnes faisant partie des groupes prioritaires auront été invitées à plusieurs reprises à s'inscrire sur la Plateforme de vaccination, inviter les autres groupes de personnes (degré de priorité moyen ou faible) à s'inscrire.

4. Utiliser le plus grand nombre possible de doses de vaccin disponibles afin d'éviter à tout prix le gaspillage : connaître la date d'expiration des lots de vaccins actuellement disponibles (9 juillet et 23 août 2021), savoir que, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ayant recommandé un délai minimum de 8 semaines entre les deux injections, toutes les premières doses de vaccin administrées moins de 8 semaines avant la date de péremption (après le 14 mai ou après le 28 juin, respectivement) devront être suivies d'une seconde injection pour laquelle la dose proviendra d'un nouveau lot de vaccins. L'Équipe d'appui au déploiement des vaccins à l'échelle mondiale reste déterminée à fournir des doses supplémentaires à ses homologues à l'échelle locale avant l'expiration du délai prévu pour faire administrer la deuxième dose. Toutefois, pour éviter que des vaccins ne soient gaspillés et en fonction de la demande, l'équipe chargée du déploiement des vaccins à l'échelle locale voudra peut-



être mettre de côté un nombre de doses suffisant afin que toutes les personnes ayant reçu la première dose, huit semaines avant la date de péremption du vaccin, puissent recevoir la second dose en temps voulu.

5. Lorsque la date de péremption du vaccin approche, en fonction du taux de vaccination parmi les groupes prioritaires, l'équipe chargée du déploiement des vaccins à l'échelle locale devrait envisager de faire administrer les doses qui ne seront bientôt plus utilisables au plus grand nombre possible de personnes admissibles souhaitant recevoir la première dose. Les doses restantes seraient ensuite proposées aux personnes dont la deuxième injection est prévue, dans un délai plus court que celui recommandé par l'OMS (8 à 12 semaines) mais en respectant le délai de 4 à 6 semaines recommandé par le fabricant.

6. Dans le cas où l'équipe chargée du déploiement des vaccins à l'échelle locale prévoit que la demande parmi la population du pays remplissant les conditions requises ne sera pas suffisante pour faire administrer tous les vaccins reçus avant leur date de péremption, elle doit en informer l'Équipe d'appui au déploiement des vaccins à l'échelle mondiale, de préférence 6 à 8 semaines au moins avant la date de péremption, afin que l'on puisse envisager des moyens de réattribuer les doses excédentaires à d'autres équipes de pays des Nations Unies qui en ont besoin.

COMMUNIQUER, COMMUNIQUER, COMMUNIQUER

7. Veillez à ce que le groupe de personnes pouvant et souhaitant se faire vacciner soient informées de tous les aspects du déploiement des vaccins dans leur lieu d'affectation ou pays. Les informations nouvelles ou actualisées doivent leur être communiquées immédiatement. Ces personnes doivent savoir pourquoi, quand, où et comment elles se feront vacciner, et par qui.

8. Tirer parti des très nombreuses ressources proposées par l'Équipe d'appui au déploiement des vaccins à l'échelle mondiale à des fins d'information et de communication. Il faut réutiliser ces ressources, en faire un nouvel usage, les copier-coller, les adapter et se les approprier ! Si l'équipe chargée du déploiement des vaccins à l'échelle locale a besoin d'aide pour élaborer des contenus de communication (lignes directrices, rappels, mises à jour) à l'intention du groupe de personnes concerné, elle peut écrire à l'adresse suivante : covidvaccines@un.org.

9. L'Équipe d'appui au déploiement des vaccins à l'échelle mondiale fournira d'autres lignes directrices et recommandations à mesure qu'elle assure, au moyen du portail Everbridge, le suivi de la mise en œuvre du Programme de vaccination dans le lieu d'affectation ou dans le pays.

10. L'Équipe d'appui au déploiement des vaccins à l'échelle mondiale communiquera à ses homologues à l'échelle locale toute information utile concernant l'approvisionnement en vaccins.